



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2014-10-29 Rundschau vom 29.10.2014

Émission : SRF Tagesschau | 2014-10-29 | Analysé le : 2026-05-19 14:12

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Masstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

6.7/10

Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	Gauche	Gauche	Gauche	Centre	Droite	Droite	Droite

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G - D)

3.2 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance. Le Conseil fédéral (7 sièges) est composé selon la formule magique : UDC 2, PS 2, PLR 2, Le Centre 1. Il n'existe pas de division classique gouvernement/opposition — tous les grands partis sont représentés au gouvernement.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Limitier la migration, souveraineté, réduction de l'État
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	État social, redistribution, migration ouverte
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Liberté économique, État allégé
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF)	Pragmatisme, allègement pour les familles
Les Verts	2.0	23	Opposition	Protection du climat, désarmement, redistribution
PVL	4.0	10	Opposition	Économie verte, libéral-écologique
PEV	5.5	2	Opposition	Chrétien-social, centre

Les principales lignes de conflit en 2014 (date de diffusion) sont : la politique migratoire après l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse (février 2014), la relation avec l'UE et la libre circulation des personnes, la transition énergétique après Fukushima ainsi que le débat sur le service public étatique vs. la libéralisation du marché pour les entreprises fédérales (La Poste, CFF). Le débat sur le djihadisme est un thème sécuritaire transpartisan avec des implications de politique intérieure pour la politique d'asile et d'intégration.

SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) est le service public audiovisuel de la Suisse alémanique, financé par les redevances de réception (aujourd'hui redevance Serafe). L'art. 4 LRTV oblige SRF à une présentation factuelle, à la pluralité des opinions et à une sélection équilibrée des interlocuteurs. En tant que plus grande organisation médiatique de Suisse, SRF a une responsabilité démocratique particulière envers tous les camps politiques.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position programmatique
UDC	0	Non mentionné — les thèmes de l'émission (vaccination, La Poste, djihadisme) sans lien direct avec l'UDC — omis
PS	0	Non mentionné directement ; le thème syndical (CCT de La Poste) touche des positions proches du PS, mais aucune mention du parti — omis
PLR	0	Non mentionné — omis
Le Centre	0	Non mentionné — omis
Les Verts	0	Non mentionné — omis
PVL	0	Non mentionné — omis
PEV	0	Non mentionné — omis

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : Aucun parti directement représenté (tous score 0)
- Distorsion la plus forte : Aucune représentation directe des partis
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.0
- Conclusion : L'émission ne contient pas de politique partisane explicite. Indirectement, le thème de La Poste touche des positions syndicales (proximité PS/syndicats), et le thème du djihadisme concerne la politique sécuritaire et migratoire (thème central de l'UDC), sans que les positions des partis soient explicitement représentées ou déformées. Le biais ne se manifeste pas au niveau des partis, mais au niveau du cadrage thématique et du choix des sources.



CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : SRF Rundschau
- Date : 29.10.2014
- Présentateur : Sandro Brotz
- Journalistes : Serena Tinari (reportage HPV), Georg Humbl (reportage La Poste), Urs Gredig (reportage Londres/djihadisme)

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Sandro Brotz	Présentateur Rundschau	SRF (service public)	Neutre (fonction)
Prof. Ulrich Heininger	Médecin chef Hôpital universitaire de Bâle, membre CFPV	Médico-étatique	Neutre/Pro-vaccination
Dr. Rabe	Pédiatre/médecin pour adolescents, Initiative des médecins intègres, Munich	Critique de l'industrie pharmaceutique	Critique-gauche (critique de l'industrie)
Jessica Mühlethaler	Personne concernée (victime du vaccin HPV)	Aucun	Aucun
Marie-Océane Bourguignon	Personne concernée (victime du vaccin HPV, France)	Aucun	Aucun
Jean-Jacques Goubris	Avocat (France)	Aucun	Aucun
Ulrich Hurny	Chef du courrier, membre de la direction générale de La Poste	La Poste SA (entreprise d'État)	Institutionnel
Fritz Gurtner	Syndicaliste	Syndicat (proche du PS)	Gauche
Andreas Blaser	Facteur	Employé	Aucun
Elsie Jordan	Agricultrice, personne concernée (distribution postale)	Aucun	Aucun
Abu Barra	Islamiste, Londres	Islamiste	Extrémiste
Ibrahim Kamara (mère)	Mère d'un djihadiste tué	Aucun	Aucun

Thème principal

L'émission traite trois thèmes indépendants les uns des autres : (1) les préoccupations sécuritaires liées au vaccin HPV Gardasil, (2) la réduction du service universel et des conditions de travail à La Poste suisse, (3) les djihadistes britanniques et le danger lié aux retours.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits durs — 9 techniques quantifiables et scientifiquement vérifiables

1. SÉLECTION DES EXPERTS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Dr. Rabe, pédiatre/médecin pour adolescents, Initiative des médecins intègres, Munich

Horodatage : 10:09

Déclaration : « La vaccination HPV est discutable, car jusqu'à présent la preuve reste à faire qu'un seul cas de cancer du col de l'utérus dans le monde aurait été évité grâce au vaccin HPV. »

Évaluation : Membre d'une organisation de plaidoyer explicitement critique envers l'industrie pharmaceutique ; sa déclaration est factuellement contestable (les données australiennes montrent une efficacité contre les condylomes et les infections HPV), mais elle est présentée sans contradiction.

Contre-voix manquante : Oncologue disposant de données sur les lésions précancéreuses évitées ; représentant de l'OMS avec des données d'efficacité.

Vérification approfondie des sources Dr. Rabe :

(a) FINANCEMENT : Initiative des médecins intègres — association à but non lucratif, financée par les cotisations des membres et les dons ; explicitement orientée vers la critique pharmaceutique. Conflit d'intérêts : le mandat de l'organisation est la critique pharmaceutique, non l'évaluation neutre.

(b) MANDAT : Non compatible avec une évaluation neutre — l'organisation est par définition orientée vers la critique pharmaceutique.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Membre d'une organisation de plaidoyer critique envers l'industrie pharmaceutique

D2 Risque personnel : +1 — Médecin argumentant contre la recommandation dominante, risque de perte de réputation

D3 Compétence professionnelle : +1 — Pédiatre, mais pas épidémiologiste ni spécialiste des vaccins

D4 Cohérence des opinions : +1 — Critique pharmaceutique cohérente (liée à l'organisation)

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — L'affirmation « pas un seul cas évité » n'est pas étayée par des données

D6 Niveau de source : -1 — Aucune source primaire citée

TOTAL : 0 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : Il est présenté comme un médecin critique, sans que son appartenance organisationnelle soit qualifiée de structurellement partisane. L'émission mentionne l'organisation, mais n'évalue pas son conflit d'intérêts.

Expert 2 : Prof. Ulrich Heininger, médecin chef Hôpital universitaire de Bâle, membre CFPV

Horodatage : 12:34

Déclaration : « Aucun vaccin n'est exempt de risques, aucune mesure médicale ne l'est. »

Évaluation : Membre de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFPV) — organe mandaté par l'État qui a recommandé le vaccin HPV. Partisan déclaré, présenté comme tel par le présentateur lui-même (12:46 : « il est un partisan clair de ce vaccin HPV »).

Vérification approfondie des sources Prof. Heininger :



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

(a) **FINANCEMENT** : Hôpital universitaire de Bâle (public) ; CFPV (étatique) ; a participé selon l'émission à des études et des conférences financées par l'industrie pharmaceutique (18:29).

(b) **MANDAT** : Le mandat de la CFPV est la recommandation vaccinale — structurellement orienté pro-vaccination ; simultanément fondé scientifiquement.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Études/conférences financées par l'industrie pharmaceutique (reconnu par lui-même) ; la CFPV a recommandé le vaccin

D2 Risque personnel : 0 — Position dominante, aucun risque personnel

D3 Compétence professionnelle : +2 — Pédiatre, expert en vaccination, membre CFPV — directement compétent

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position pro-vaccination cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Largement factuel, basé sur des données

D6 Niveau de source : +1 — Instance spécialisée primaire (CFPV)

TOTAL : +4 → FEU DE SOURCE : JAUNE (juste en dessous du VERT)

(c) **COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE** : Il est correctement présenté comme partisan, mais est ensuite mis à plusieurs reprises sur la défensive lors de l'interview, comme si sa position favorable était elle-même suspecte.

Groupes d'experts manquants :

- Épidémiologiste disposant de données sur le risque de fond de SEP chez les filles non vaccinées
- Représentant de l'OMS/EMA avec une évaluation globale internationale
- Oncologue disposant de données sur la charge de morbidité due au cancer du col de l'utérus

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Dr. Rabe, pédiatre/médecin pour adolescents, Initiative des médecins intègres, Munich	-1	+1	+1	+1	-1	-1	0	JAUNE
Prof. Ulrich Heininger, médecin chef Hôpital universitaire de Bâle, membre CFPV	-1	0	+2	+1	+1	+1	+4	JAUNE

Résumé :

- Dr. Rabe : TOTAL 0 → FEU DE SOURCE JAUNE — organisation de plaidoyer critique envers l'industrie pharmaceutique, déclaration non étayée par des données
- Prof. Heininger : TOTAL +4 → FEU DE SOURCE JAUNE — compétence professionnelle élevée, conflit d'intérêts dû aux liens avec l'industrie pharmaceutique présent, mais rendu transparent

La sélection des experts est structurellement déséquilibrée : un militant critique de l'industrie pharmaceutique (Dr. Rabe) est positionné comme expert équivalent à côté d'un expert en vaccination mandaté par l'État (Heininger), sans que la différence de base factuelle de leurs déclarations soit thématifiée.



2. SÉLECTION DES SOURCES

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : Swissmedic

Horodatage

03:32 — Déclaration : « Il existe un lien temporel clair avec la vaccination [...] si la vaccination a causé la notification [...] nous l'avons évalué comme possible. »

(a) Financement : Autorité d'homologation étatique, financée par les taxes de l'industrie pharmaceutique et les contributions fédérales.

(b) Conflit d'intérêts structurel : Swissmedic a homologué Gardasil — un retrait remettrait en question sa propre décision. Swissmedic est simultanément l'autorité spécialisée compétente.

(c) Source contraire manquante : L'EMA (Agence européenne des médicaments) avec son évaluation globale est absente.

Source 2 : Commission nationale française de santé

Horodatage

06:50 — Déclaration : « La vaccination serait responsable à 50 pour cent des souffrances de la jeune femme. »

(a) Financement : Étatique (France).

(b) Conflit d'intérêts structurel : L'expertise a été réalisée dans le cadre d'une procédure judiciaire — il ne s'agit pas d'une évaluation scientifique indépendante, mais d'une expertise judiciaire.

(c) Source contraire manquante : L'expertise est présentée comme une déclaration scientifique, alors qu'il s'agit d'une expertise juridique. Aucune indication de cette différence.

Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : 09:11

Affirmation : « Dans le monde entier, un tableau similaire se dessine. Partout des signalements d'effets secondaires et partout un lien avec le vaccin HPV [est suspecté]. »

Marqueur verbal : « se dessine » — implique une tendance sans preuve

Source primaire disponible : Non — aucune étude, aucune autorité, aucun chiffre cité — point de pénalité +1

Rumeur 2 :

Horodatage : 39:48

Affirmation : « Des dizaines de combattants britanniques de l'EI voudraient rentrer. Ils seraient désenchantés et épuisés. »

Marqueur verbal : « voudraient », « seraient » — conditionnel sans source primaire

Source primaire disponible : « Le journal Observer a rapporté » — source secondaire, pas de source primaire — point de pénalité +1

Résumé : La sélection des sources est unilatéralement orientée vers des sources critiques et liées aux victimes ; deux rumeurs sans source primaire augmentent le score. L'expertise juridique française est présentée à tort comme une preuve scientifique.



3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Temps de parole estimé (segment HPV) :

- Jessica Mühlethaler (victime) : (10%)
- Marie-Océane Bourguignon + famille (victimes) : env. 2.5 min. (12%)
- Dr. Rabe (critique pharmaceutique) : env. 1.5 min. (7%)
- Représentant Swissmedic : (5%)
- Sanofi (par écrit, lu) : env. 0.5 min. (2%)
- Prof. Heininger (interview) : (38%)
- Présentateur/journaliste : env. 5.5 min. (26%)

Temps de parole estimé (segment La Poste) :

- Elsie Jordan (personne concernée) : (10%)
- Président de commune Gondo : env. 0.5 min. (5%)
- Ulrich Hurny (direction de La Poste) : (20%)
- Fritz Gurtner (syndicat) : (10%)
- Andreas Blaser (facteur) : (10%)
- Journaliste/présentateur : env. 4.5 min. (45%)

Résumé : Sur le thème HPV, le Prof. Heininger bénéficie certes du temps de parole le plus long, mais est structurellement désavantagé par une modération agressive. Les voix des victimes (Jessica, Marie-Océane) et du critique pharmaceutique (Dr. Rabe) dominent le reportage avant l'interview. Sur le thème de La Poste, la répartition entre la direction et les syndicats/personnes concernées est relativement équilibrée, mais le cadrage favorise le côté des employés.



4. OMISSIONS (Omission sélective)

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte

Le risque de fond de SEP chez les filles non vaccinées du même groupe d'âge est totalement absent.

Pertinent à : horodatage 02:21, 05:28, 13:33

Effet

Sans valeur de comparaison, tout diagnostic de SEP après vaccination apparaît comme causé par le vaccin. Sanofi le signale (08:16 : « des cas de sclérose en plaques surviennent également chez des filles non vaccinées de ce groupe d'âge »), mais cette indication cruciale n'est pas reprise ni quantifiée.

Omission 2 :

Contexte

Les cas de cancer et les lésions précancéreuses évités grâce au vaccin HPV ne sont jamais quantifiés.

Pertinent à : horodatage 00:34, 03:01, 20:04

Effet

L'émission ne montre exclusivement que le préjudice (effets secondaires), jamais le bénéfique (cancers évités). Une évaluation bénéfique-risque est impossible sans les deux côtés.

Omission 3 :

Contexte

La majorité des filles vaccinées (env. 200'000 en Suisse, 164 notifications d'effets secondaires = 0.08%) sans problèmes n'a pas la parole.

Pertinent à : horodatage 14:46

Effet

L'exception statistique (effets secondaires) est présentée comme représentative ; la règle (vaccination sans problème) reste invisible.

Résumé : L'omission systématique du côté bénéfique et du risque de fond est le constat le plus grave de l'émission. Elle rend structurellement impossible pour le téléspectateur une évaluation factuelle du rapport bénéfique-risque.

Voix manquantes

- Oncologue/gynécologue : Aurait présenté la charge de morbidité due au cancer du col de l'utérus et l'importance de la prévention du point de vue des patients
- Représentant de l'OMS/EMA : Aurait apporté l'évaluation globale internationale de la sécurité vaccinale et représenté le consensus scientifique
- Épidémiologiste : Aurait expliqué la différence entre le risque de fond et le risque lié au vaccin, et aurait contextualisé factuellement la question de la causalité
- Mère/fille sans effets secondaires : Aurait représenté l'expérience de la majorité statistique et compensé le caractère unilatéral de la représentation des victimes
- Expert en déradicalisation (Londres) : Aurait présenté les mesures préventives et les succès dans la lutte contre la radicalisation
- Autorité de sécurité suisse (SRC) : Aurait évalué la menace concrète pour la Suisse liée aux retours

Präsident: Schläpfer, David - **Kontakt:** kontakt@SVFAB.ch - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Client de La Poste en région périphérique satisfait de la solution : Aurait montré que toutes les personnes concernées n'évaluent pas la situation de la même manière
- Juriste du travail/préposé à la protection des données : Aurait contextualisé juridiquement la question de la surveillance GPS plutôt que de simplement opposer syndicat et direction



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Les chiffres complets comprennent : valeur absolue, proportion (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage 04:19

Chiffre : « 164 cas d'effets secondaires indésirables [...] 62 cas graves »

Dimensions : (a) Valeur absolue indiquée ✓ — (b) Proportion non indiquée X — (c) Tendance non indiquée X

Contexte manquant

164 sur env. 200'000 vaccinées = 0.082% ; 62 graves = 0.031%. Ces chiffres relatifs ne sont jamais mentionnés.

Effet

Le chiffre absolu de 164 semble significatif ; la proportion de 0.08% changerait fondamentalement la mise en perspective.

Constat 2 :

Horodatage 09:28

Chiffre : « 259 cas d'effets secondaires graves [...] dont douze décès [...] 73 cas ont été reconnus et indemnisés »

Dimensions : (a) Valeur absolue indiquée ✓ — (b) Proportion non indiquée X — (c) Tendance non indiquée X

Contexte manquant

Combien de filles ont été vaccinées aux États-Unis ? (Des millions.) Quel est le risque de fond pour ces maladies ? Combien des 12 décès ont été confirmés causalement ?

Effet

Douze décès semblent dramatiques ; sans valeur de référence, aucune mise en perspective n'est possible.

Constat 3 :

Horodatage 21:24

Chiffre : « 2,8 milliards de lettres [...] 2,3 milliards [...] moins 18 pour cent »

Dimensions : (a) Valeur absolue ✓ — (b) Proportion ✓ — (c) Tendance esquissée ✓

Contexte manquant

La comparaison européenne est absente ; -18% sur 10 ans est-il beaucoup ou peu dans la comparaison internationale ?

Effet

Sans comparaison, le recul paraît plus dramatique qu'il ne l'est peut-être.

Résumé : La présentation systématique de chiffres absolus sans chiffres relatifs sur le thème HPV est la manipulation chiffrée la plus forte de l'émission. Elle rend impossible pour le téléspectateur une évaluation factuelle du risque.



6. GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Association 1 :

Horodatage

18:26

Citation

« Je me demande quand même, en moi-même, si vous êtes vraiment indépendant ? Parce que j'ai lu, compris et recherché que vous avez participé à des expertises, des études, des conférences qui ont également été soutenues financièrement par des entreprises pharmaceutiques. »

Technique : Le Prof. Heininger est discrédité par association avec l'industrie pharmaceutique, sans que des conflits d'intérêts concrets dans l'évaluation du vaccin HPV soient démontrés.

Effet

Chaque déclaration de Heininger est contaminée par le soupçon de vénalité, bien qu'il réponde lui-même de manière transparente et reconnaisse les liens.

Résumé : L'association Heininger-industrie pharmaceutique n'est pas fautive en soi (il la reconnaît), mais elle est utilisée comme instrument de discrédit, sans que le Dr. Rabe (Initiative des médecins intègres) soit soumis à un examen analogue des conflits d'intérêts. L'asymétrie est le véritable constat.



7. TIMING

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Position : 00:13 (teaser, début de l'émission)

Contenu : « Vaccination risquée pour les filles. Une petite piqûre aux grands effets secondaires. »

Effet de timing

Le teaser pose le cadre « risqué » et « grand effet secondaire » comme prémisse, avant qu'une quelconque preuve soit présentée. Le téléspectateur est déjà conditionné au scepticisme avant que le reportage commence.

Constat 2 :

Position : 01:11–12:24 (reportage avant l'interview)

Contenu : Deux témoignages de victimes (Jessica, Marie-Océane), médecin critique de l'industrie pharmaceutique (Dr. Rabe), exemples négatifs internationaux (Japon, États-Unis, France) — tout cela avant l'interview avec le Prof. Heiningner.

Effet de timing

Le Prof. Heiningner doit lutter contre un cadre émotionnel et argumentatif déjà construit. Il est structurellement sur la défensive avant d'avoir prononcé sa première phrase.

Constat 3 :

Position : 20:47 (fin de l'interview)

Contenu : « J'ai appris que nous devons vivre avec ces risques, y compris avec des cas comme Jessica ou Marie-Ossian. »

Effet de timing

Brotz résume l'interview avec une formulation qui cadre la position de Heiningner comme « accepter les risques » — une simplification qui reste comme message final à la fin du segment.

Résumé : La structure de l'émission (victimes → critique pharmaceutique → exemples négatifs → interview avec le partisan) est une technique classique pour mettre l'interlocuteur sur la défensive. Le partisan doit argumenter contre un cadre émotionnel déjà établi.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Constat 1 :

Horodatage 13:22

Événement déclencheur : Le Prof. Heininger dit qu'il a recommandé la vaccination à sa fille et lui a expliqué les risques.

Réaction : « Mais encore une fois, vous avez bien mis les risques sur la table, vous avez bien dit que cela peut aller jusqu'à la SEP, la sclérose en plaques. »

Comparaison

Dr. Rabe, 10:25 — affirme sans preuve « pas un seul cas de cancer du col de l'utérus évité dans le monde » — aucune question de suivi, aucune vérification des sources, aucune réaction critique.

Asymétrie : Heininger est interrogé à plusieurs reprises sur les risques et l'indépendance ; Rabe n'est pas interrogé sur la base factuelle de ses déclarations. Asymétrie démontrée.

Degré d'indignation : 3/5

Sélectivité : 3/5

Constat 2 :

Horodatage 15:39

Événement déclencheur : Heininger explique le schéma d'évaluation des risques pour les médicaments.

Réaction : « C'est le schéma classique, presque le schéma de défense, que j'entends de la part d'experts comme vous. »

Comparaison

Aucun événement analogue avec le Dr. Rabe — ses déclarations ne sont pas qualifiées de « schéma d'attaque » ou de « schéma d'activiste ».

Asymétrie : La formulation « schéma de défense » est évaluative et est utilisée exclusivement envers le partisan de la vaccination. Asymétrie démontrée.

Degré d'indignation : 2/5

Sélectivité : 3/5

Résumé : L'indignation sélective est dirigée exclusivement contre le partisan de la vaccination (Heininger), tandis que le critique pharmaceutique (Rabe) ne reçoit aucune question critique de suivi. L'asymétrie est démontrée par la comparabilité directe des situations.



9. EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — vue d'ensemble)

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 00:34–21:09 (ensemble du segment HPV)

Perspective manquante : Bénéfice du vaccin HPV (cas de cancer évités, lésions précancéreuses évitées, données australiennes complètes)

Pertinence : Sans présentation du bénéfice, une évaluation bénéfice-risque est impossible ; l'art. 4 LRTV exige une présentation factuelle.

Impact : Le téléspectateur reçoit une image structurellement unilatérale qui génère du scepticisme envers la vaccination, sans fournir la base d'une décision éclairée.

Constat 2 :

Horodatage 33:25–40:29 (segment djihadisme)

Perspective manquante : Mise en perspective statistique du danger lié aux retours ; succès de la déradicalisation ; contexte suisse

Pertinence : L'émission génère un sentiment de menace sans base statistique ; pas un seul expert ne contextualise la probabilité réelle d'attentat.

Impact : Le segment ressemble à un récit de menace sans mise en perspective — informationnellement incomplet et émotionnellement chargé.

Constat 3 :

Horodatage 21:11–31:49 (segment La Poste)

Perspective manquante : Nécessité économique de la restructuration ; comparaison européenne ; perspective des clients professionnels

Pertinence : L'émission ne montre que les perdants de la restructuration (agricultrice, facteur), pas les raisons structurelles ni les alternatives.

Impact : Le téléspectateur reçoit une image unilatéralement négative de la restructuration de La Poste sans mise en perspective des contraintes économiques.

Résumé : Les trois segments montrent le même schéma : les perspectives des victimes et des critiques sont entièrement représentées, les perspectives de bénéfice et les mises en perspective structurelles font systématiquement défaut. Ce n'est pas un hasard, mais un schéma éditorial.

Le vaccin HPV Gardasil était controversé au niveau international en 2014 : le Japon avait suspendu sa recommandation, des procès étaient en cours en France, et un fonds d'indemnisation étatique existait aux États-Unis. La Suisse recommandait le vaccin à partir de 11 ans. Le débat sur La Poste reflète le conflit structurel entre la libéralisation des entreprises publiques et le mandat de service universel — un thème récurrent de la politique économique suisse. Le thème du djihadisme était très actuel en 2014 avec la montée de l'EI et le débat sur les « combattants étrangers » issus des pays occidentaux.

Part des perspectives couvertes



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

Vaccin HPV :

[A] Bilan épidémiologique global : Combien de cas de cancer sont évités par la vaccination par rapport au nombre d'effets secondaires ?

[B] Question de causalité : Différence entre lien temporel et lien causal dans les diagnostics de SEP

[C] Perspective comparative : Quel est le risque de fond de SEP chez les filles non vaccinées du même âge ?

[D] Autorités sanitaires internationales (OMS, EMA) : Évaluation globale de la sécurité vaccinale

[E] Perspective oncologique : Charge de souffrance due au cancer du col de l'utérus vs. risque d'effets secondaires

[F] Parents ayant fait vacciner leurs filles sans problèmes (perspective majoritaire)

La Poste :

[G] Nécessité économique : Le recul des volumes de courrier est-il structurel et comment les autres entreprises postales en Europe réagissent-elles ?

[H] Perspective des clients professionnels : Pourquoi la modernisation est-elle nécessaire pour le financement global de La Poste ?

Djihadisme :

[I] Experts en déradicalisation : Quelles mesures ont un effet préventif ?

[J] Autorités de sécurité : Quelle est statistiquement la réelle ampleur du danger lié aux retours ?

[A] ESQUISSE

Horodatage : 04:53 — Citation : « on peut toujours en arriver à l'évaluation que le bénéfice dépasse nettement les risques » — Évaluation : Swissmedic mentionne le bilan global, mais sans chiffres concrets sur les cas de cancer évités.

[B] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : La différence cruciale entre lien temporel (post hoc) et lien causal n'est jamais expliquée systématiquement ; Brotz traite à plusieurs reprises le lien temporel comme un indice de causalité.

[C] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Le risque de fond de SEP chez les filles non vaccinées de ce groupe d'âge n'est jamais mentionné, bien que Sanofi le signale (08:16) ; ce contexte crucial est totalement absent du reportage.

[D] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : L'OMS et l'EMA ne sont pas citées ; les autorités sanitaires internationales qui continuent de recommander le vaccin sont totalement absentes.

[E] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun oncologue, aucune patiente atteinte d'un cancer du col de l'utérus, aucune représentation de la charge de morbidité due au cancer lié au HPV.

[F] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Pas une seule mère ou fille ayant reçu le vaccin sans problèmes ne prend la parole — bien que cela représente la majorité statistique.

[G] ESQUISSE

Horodatage : 21:24 — Citation : « Il y a dix ans, les Suisses envoyaient encore 2,8 milliards de lettres [...] il n'en reste plus que 2,3 milliards aujourd'hui » — Évaluation : Le recul structurel est mentionné, mais pas replacé dans le contexte européen.



[H] ESQUISSE

Horodatage : 26:06 — Citation : « À Herkingen, nous avons investi parce que ce sont des besoins des clients »
— Évaluation : La direction de La Poste explique la logique d'investissement, mais sans contexte de financement global.

[I] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun expert en déradicalisation, aucune perspective de prévention dans le reportage sur le djihadisme.

[J] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune donnée statistique sur le danger réel d'attentat lié aux retours ; le danger est présenté comme acquis.

Score d'exhaustivité : 3/10

Justification : Sur dix perspectives pertinentes, seulement trois sont esquissées, aucune n'est traitée complètement. Particulièrement grave est l'absence du bilan épidémiologique global sur le thème HPV (cas de cancer évités vs. effets secondaires), l'absence du risque de fond de SEP comme valeur de comparaison, ainsi que l'absence totale de voix de la majorité vaccinée sans problèmes. L'émission représente systématiquement l'exception (effets secondaires), non la règle.



Faits mous — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (mise en cadre)

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage	00:13
Citation	« Vaccination risquée pour les filles. Une petite piqûre aux grands effets secondaires. »
Manipulation	Le teaser pose « risqué » comme prémisse, non comme thèse. « Grand effet secondaire » au singulier suggère la fréquence, non l'exception.
Pourquoi problématique	Le téléspectateur est conditionné au scepticisme avant que des preuves soient présentées. Une formulation neutre serait : « Vaccin HPV : comparaison des bénéfices et des risques. »

Constat 2 :

Horodatage	03:09
Citation	« Avec une sorte d'histoire d'amour façon magazine Bravo, la campagne publicitaire cible directement les jeunes filles mineures. »
Manipulation	« Histoire d'amour façon magazine Bravo » est une caractérisation dépréciative d'une campagne de santé. « Mineures » souligne le besoin de protection et implique une manipulation.
Pourquoi problématique	Une campagne de santé qui s'adresse aux jeunes dans leur langage est présentée comme manipulatrice, sans que cela soit démontré.

Constat 3 :

Horodatage	07:43
Citation	« Étonnamment, l'industrie pharmaceutique se refuse totalement aujourd'hui. »
Manipulation	« Étonnamment » est une évaluation de la journaliste ; « se refuse totalement » est une caractérisation qui présente Sanofi comme non coopératif et conscient de sa culpabilité.
Pourquoi problématique	Sanofi a fourni une prise de position écrite à la Rundschau (08:11). « Refus total » est factuellement inexact.

Résumé : Le cadrage de l'émission est constamment orienté vers le scepticisme envers la vaccination et l'industrie pharmaceutique. Le teaser pose déjà le cadre, qui est maintenu tout au long du reportage.



11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE							7/10		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Constat 1 :	
Horodatage	07:43
Citation	« Étonnamment, l'industrie pharmaceutique se refuse totalement aujourd'hui. »
Manipulation	« Se refuse totalement » implique une conscience de culpabilité et un manque de coopération.
Pourquoi problématique	Sanofi a fourni une prise de position écrite. Alternative neutre : « Sanofi conteste le lien. »

Constat 2 :	
Horodatage	15:39
Citation	« C'est le schéma classique, presque le schéma de défense. »
Manipulation	« Schéma de défense » délégitimise l'argumentation factuelle de Heininger en la présentant comme une réaction de protection stratégique plutôt que comme une évaluation professionnelle.
Pourquoi problématique	La même argumentation (évaluation des risques pour les médicaments) n'aurait pas été qualifiée de « schéma » chez un critique pharmaceutique. Alternative neutre : « C'est l'évaluation habituelle des risques. »

Constat 3 :	
Horodatage	00:46
Citation	« la petite piqûre du soi-disant vaccin HPV peut avoir de grands effets secondaires »
Manipulation	« Soi-disant » met le vaccin HPV entre guillemets du scepticisme ; « peut avoir de grands effets secondaires » sans indication de fréquence suggère une probabilité plutôt qu'une possibilité.
Pourquoi problématique	Toute mesure médicale « peut » avoir des effets secondaires. Sans indication de fréquence, la déclaration est sans information et alarmiste. Alternative neutre : « peut dans de rares cas avoir de graves effets secondaires. »

Résumé : Le choix des mots est constamment orienté vers l'alarmisme et le scepticisme. La caractérisation de l'argumentation de Heininger comme « schéma de défense » et la formulation « se refuse totalement » pour une partie qui a fourni une prise de position sont factuellement inexactes.



12. COMPORTEMENT DE MODÉRATION

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 13:22

Événement déclencheur : Heininger explique qu'il a recommandé la vaccination à sa fille et lui a expliqué les risques.

Citation (présentateur) « *Mais encore une fois, vous avez bien mis les risques sur la table, vous avez bien dit que cela peut aller jusqu'à la SEP, la sclérose en plaques.* »

Comparaison Dr. Rabe, 10:09 — affirme « pas un seul cas évité » — aucune question de suivi sur la base factuelle.

Asymétrie : Heininger est interrogé à plusieurs reprises sur les risques ; Rabe ne reçoit aucune question critique de suivi. Asymétrie démontrée.

Constat 2 :

Horodatage 18:26

Événement déclencheur : Heininger a répondu factuellement à toutes les questions.

Citation (présentateur) « *Je me demande quand même, en moi-même, si vous êtes vraiment indépendant ?* »

Comparaison Dr. Rabe (Initiative des médecins intègres) — aucune question sur l'indépendance de son organisation, sur son financement ou sur d'éventuels conflits d'intérêts.

Asymétrie : La question d'indépendance est posée exclusivement au partisan de la vaccination. Asymétrie démontrée.

Constat 3 :

Horodatage 20:47

Événement déclencheur : Fin de l'interview.

Citation (présentateur) « *Bien, j'ai appris que nous devons vivre avec ces risques, y compris avec des cas comme Jessica ou Marie-Ossian.* »

Comparaison Aucun résumé analogue après les déclarations du Dr. Rabe.

Asymétrie : Brotz résume l'interview avec une formulation qui cadre la position de Heininger comme « accepter les risques » — une simplification qui réduit l'argumentation nuancée de Heininger à une formule émotionnelle.

Résumé : Le comportement de modération envers le Prof. Heininger est constamment confrontationnel et méfiant, tandis que le Dr. Rabe ne reçoit aucune question critique de suivi. L'asymétrie est clairement démontrée par la comparabilité directe des situations et constitue l'un des constats les plus graves de l'émission.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

**Au Prof.
Heininger, 18**

26 : « Êtes-vous vraiment indépendant ? [...] Êtes-vous vraiment libre ? » — dur/méfiant

**Au Dr. Rabe,
10**

09 : Aucune question sur l'indépendance de l'Initiative des médecins intègres, aucune question sur le financement, aucune question sur la base factuelle de l'affirmation « pas un seul cas évité » — aucune question critique de suivi

Comparaison

Heininger est interrogé sur ses liens avec l'industrie pharmaceutique ; Rabe n'est pas interrogé sur les liens de son organisation. Structurellement asymétrique.

Asymétrie 2 :

**Au Prof.
Heininger, 15**

48 : « Si ce n'est pas clair à 100% que cela a vraiment un effet, alors il faut regarder d'autant plus attentivement, d'autant plus rigoureusement » — suggestif/confrontationnel

**Au
représentant
Swissmedic,
03**

49 : Aucune question de suivi sur les 62 cas graves, aucune question sur la vérification de la causalité — aucune question critique de suivi

Comparaison

Le partisan de la vaccination est confronté à des questions suggestives ; l'autorité ne reçoit aucune question critique de suivi.

Résumé : L'asymétrie des questions est le biais le plus manifeste de l'émission. Les partisans de la vaccination sont confrontés à des questions dures et méfiantes ; les critiques pharmaceutiques et les autorités ne reçoivent pas de questions critiques analogues. Cela viole l'obligation de conduite équilibrée des entretiens selon l'art. 4 LRTV.



14. FAUSSE ÉQUIVALENCE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage

10:09–12:24

Construction : Le Dr. Rabe (critique pharmaceutique, organisation de plaidoyer) est positionné comme expert équivalent à côté du Prof. Heiningen (membre CFPV, hôpital universitaire).

Analyse

Les deux positions ne sont pas équivalentes : Heiningen représente le consensus scientifique et un organe mandaté par l'État ; Rabe représente une opinion minoritaire d'une organisation de plaidoyer. L'émission les traite comme des opinions d'experts équivalentes, sans thématiser la différence de base factuelle.

Résumé : La fausse équivalence ne consiste pas en un équilibre artificiel entre deux positions équivalentes, mais en l'assimilation d'une position de consensus scientifique à une opinion minoritaire d'une organisation de plaidoyer.



15. AGENDA-SETTING

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Élément d'agenda posé : Le vaccin HPV est principalement un risque sécuritaire, non un instrument de prévention du cancer.

Horodatage

00:13 — Preuve : « Vaccination risquée pour les filles. Une petite piqûre aux grands effets secondaires. »

Agenda alternatif : « Vaccin HPV : quelle est l'efficacité de la prévention du cancer, et à quelle fréquence surviennent les effets secondaires graves ? »

Constat 2 :

Élément d'agenda posé : La restructuration de La Poste est principalement une attaque contre les employés et les régions périphériques.

Horodatage

21:48 — Preuve : « Avant tout une chose, une réduction. Une réduction du service, une réduction des coûts de personnel. Et cela crée de l'inquiétude. »

Agenda alternatif : « Comment La Poste s'adapte-t-elle au recul structurel des volumes de courrier, et quels modèles existent en Europe ? »

Résumé : La fonction d'agenda-setting de l'émission est fortement marquée : les trois thèmes sont introduits avec une définition préfabriquée du problème qui oriente le téléspectateur vers une conclusion déterminée avant que des preuves soient présentées.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS DURS (moyenne critères 1-9) : 6.3 / 10
- SCORE FAITS MOUS (moyenne critères 10-15) : 7.0 / 10

Techniques dominantes

- 1. Omissions / Omission sélective (score 8) :** L'omission systématique du côté bénéfique du vaccin HPV (cas de cancer évités, risque de fond de SEP, expérience majoritaire sans effets secondaires) est la technique la plus grave. Elle rend structurellement impossible pour le téléspectateur une évaluation factuelle du rapport bénéfice-risque et viole directement l'art. 4 LRTV.
- 2. Cadrage / Comportement de modération (score 8 chacun) :** Le teaser pose « risqué » comme prémisse ; la structure de l'émission (victimes → critiques → interview) met le partisan sur la défensive. Le comportement de modération renforce cet effet par des questions confrontationnelles envers Heininger et l'absence totale de questions critiques de suivi envers le Dr. Rabe.
- 3. Asymétrie des questions (score 8) :** La question d'indépendance est posée exclusivement au partisan de la vaccination ; le critique pharmaceutique (membre d'une organisation de plaidoyer) n'est pas interrogé sur les conflits d'intérêts. Cette asymétrie est clairement démontrée par la comparabilité directe des situations.

Messages clés de l'émission

MESSAGE 1 (CONTENU) : « Le vaccin HPV est plus dangereux que les autorités ne l'admettent, et l'industrie pharmaceutique dissimule les risques. »

Technique : Cadrage (teaser), omissions (côté bénéfique), timing (victimes avant expert) — preuves : 00:13, 07:43, 01:11

MESSAGE 2 (PERSONNEL) : « Les experts financés par l'industrie pharmaceutique ne sont pas dignes de confiance. »

Technique : Culpabilité par association, asymétrie des questions — preuves : 18:26, 15:39

MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : « Les institutions étatiques et les grandes entreprises agissent contre les intérêts des citoyens (La Poste, autorités, industrie pharmaceutique). »

Technique : Agenda-setting, cadrage — preuves : 21:48, 00:34, 33:25

Justification : Avec un score global de 6.6, l'émission se situe à la limite entre « unilatéralité claire » et « déséquilibre systématique ». L'unilatéralité est la plus prononcée sur le thème HPV : l'omission totale du côté bénéfique, la modération asymétrique et la manipulation chiffrée par l'absence de chiffres relatifs remplissent en combinaison les éléments constitutifs d'une violation de l'art. 4 LRTV (présentation factuelle, pluralité des opinions). Le thème de La Poste et le thème du djihadisme montrent des schémas similaires, mais moins prononcés. L'unilatéralité n'est pas imputable à des erreurs isolées, mais à un schéma éditorial cohérent.

CONCLUSION

L'émission Rundschau du 05.11.2014 montre sur le thème HPV une unilatéralité claire et démontrée qui viole l'art. 4 LRTV. L'omission totale du côté bénéfique de la vaccination (cas de cancer évités, risque de fond de SEP, expérience majoritaire), la modération asymétrique (confrontationnelle envers Heininger, non critique envers Rabe) et la présentation de chiffres absolus sans chiffres relatifs rendent structurellement impossible pour le téléspectateur une évaluation factuelle du rapport bénéfice-risque. L'émission ne remplit ainsi pas le mandat légal de présentation factuelle selon l'art. 4 al. 2 LRTV. Le thème de La Poste et le thème du djihadisme montrent le même schéma éditorial (perspective des victimes complète, perspective structurelle omise), mais sont moins graves. La tendance globale de l'émission est favorable à la gauche (+1.8), ce qui se manifeste dans l'accent mis sur le service public étatique, la critique de l'industrie et la protection des minorités, sans que les contre-positions de droite (responsabilité individuelle, solutions de marché, primauté de la sécurité) soient représentées de manière structurellement équivalente.



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	7	●●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	6	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	5	●●●
4	OMISSIONS (Omission sélective)	8	●●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	7	●●●●
6	GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)	3	●●
7	TIMING	7	●●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	6	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — vue d'ensemble)	8	●●●●
10	CADRAGE (mise en cadre)	8	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	7	●●●●
12	COMPORTEMENT DE MODÉRATION	8	●●●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	8	●●●●
14	FAUSSE ÉQUIVALENCE	4	●●
15	AGENDA-SETTING	7	●●●●

SCORE FAITS DURS (1-8)

6.3/10

Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé

SCORE FAITS MOUS (9-14)

7.0/10

Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé

SCORE GLOBAL

6.7/10

Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé

Moyenne des faits durs et des faits mous



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence de l'effet	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat significatif (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats significatifs ».
7	Constat significatif	Déséquilibre clair et bien documenté avec une pertinence de l'effet marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels documentés dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Index d'écart agrégé — plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel perceptible ; l'émission satisfait à l'obligation de présentation factuelle.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre significatif	Plusieurs constats significatifs ; atteinte pertinente à la pluralité des perspectives.
6.1 – 8.0	Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence de l'effet.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est nettement favorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

Violation 1 :

Norme : art. 4 al. 2 LRTV (présentation factuelle des faits et des événements)

Élément constitutif : L'émission présente le vaccin HPV comme principalement risqué, sans présenter factuellement le côté bénéfique (cas de cancer évités, lésions précancéreuses, bilan épidémiologique global). La présentation de 164 notifications d'effets secondaires sans chiffre relatif (0.08% de 200'000 vaccinées) et sans comparaison avec le risque de fond de SEP chez les non-vaccinées est factuellement incomplète.

Preuve : Horodatage 04:19 — « 164 cas d'effets secondaires indésirables [...] dont plus de 60 graves » — sans chiffre relatif, sans valeur de comparaison.

Évaluation : L'omission du côté bénéfique et des chiffres relatifs n'est pas explicable par la contrainte de temps (le segment dure 21 minutes), mais constitue une décision éditoriale qui viole la présentation factuelle.

Violation 2 :

Norme : art. 4 al. 4 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs sur des sujets controversés)

Élément constitutif : L'interview avec le Prof. Heininger est structurellement déséquilibrée en raison d'une modération asymétrique : Heininger est interrogé sur son indépendance et ses liens avec l'industrie pharmaceutique (18:26) ; le Dr. Rabe (membre d'une organisation de plaidoyer) ne reçoit pas de questions analogues. La question d'indépendance est posée exclusivement au partisan de la vaccination.

Preuve : Horodatage 18:26 — « Êtes-vous vraiment indépendant ? » — aucun événement analogue avec le Dr. Rabe.

Évaluation : L'asymétrie démontrée dans l'interrogation viole l'obligation de sélection et de traitement équilibrés des interlocuteurs.

Violation 3 :

Norme : art. 4 al. 4 LRTV (pluralité des opinions sur des sujets controversés)

Élément constitutif : L'émission présente sur le thème HPV deux témoignages de victimes, un critique pharmaceutique et des exemples négatifs internationaux, avant que le seul partisan prenne la parole. Les voix favorables à la vaccination (OMS, EMA, oncologues, mères sans effets secondaires) sont totalement absentes.

Preuve : Horodatage 01:11–12:24 — l'ensemble du reportage avant l'interview sans une seule voix pro-vaccination hormis Swissmedic (1 minute).

Évaluation : La sous-représentation structurelle du côté partisan viole l'obligation de pluralité des opinions.

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans trois dimensions : présentation factuelle (côté bénéfique et chiffres relatifs manquants), sélection équilibrée des interlocuteurs (modération asymétrique) et pluralité des opinions (sous-représentation structurelle du côté partisan). Les violations ne sont pas imputables à des erreurs isolées, mais à un schéma éditorial cohérent qui traverse l'ensemble du segment HPV. Une plainte auprès de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) serait fondée sur la base de ces constats, notamment en ce qui concerne l'omission totale du côté bénéfique épidémiologique et l'asymétrie démontrée dans la modération.



CHAPITRE 6 — VÉRIFICATION APPROFONDIE DES SOURCES

1. Swissmedic (Institut suisse des produits thérapeutiques)

1. FINANCEMENT : Financé par les taxes de l'industrie pharmaceutique (env. 80%) et les contributions fédérales (env. 20%). Conflit d'intérêts structurel : Swissmedic a homologué Gardasil ; un retrait remettrait en question sa propre décision.

2. MANDAT : Homologation et surveillance des produits thérapeutiques — compatible avec l'évaluation de la sécurité, mais pas totalement indépendant de ses propres décisions d'homologation.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Intérêt institutionnel à confirmer ses propres décisions d'homologation ; simultanément tenu légalement à la surveillance de la sécurité.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Financement partiel par l'industrie pharmaceutique ; propres décisions d'homologation

D2 Risque personnel : 0 — Position institutionnelle, aucun risque personnel

D3 Compétence professionnelle : +2 — Autorité spécialisée compétente, compétence maximale

D4 Cohérence des opinions : +1 — Évaluation cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : +2 — Basé sur des données, factuel

D6 Niveau de source : +2 — Autorité primaire

TOTAL : +6 → FEU DE SOURCE : VERT

5. CONTRE-VOIX : L'EMA (Agence européenne des médicaments) avec son évaluation globale est absente ; l'OMS est absente.

2. Initiative des médecins intègres (représentée par le Dr. Rabe)

1. FINANCEMENT : Association à but non lucratif, financée par les cotisations des membres et les dons ; aucune indication de financement public disponible. Conflit d'intérêts structurel : le mandat de l'organisation est explicitement la critique pharmaceutique.

2. MANDAT : Non compatible avec une évaluation neutre — l'organisation est par définition orientée vers la critique pharmaceutique.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Intérêt institutionnel à la critique pharmaceutique (maintien de la pertinence, recrutement de membres, autorité d'interprétation) ; des déclarations qui déchargeraient l'industrie pharmaceutique contrediraient le mandat de l'organisation.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Organisation de plaidoyer critique envers l'industrie pharmaceutique

D2 Risque personnel : +1 — Médecin contre le courant dominant risque une perte de réputation

D3 Compétence professionnelle : +1 — Pédiatre, mais pas épidémiologiste

D4 Cohérence des opinions : +1 — Critique pharmaceutique cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Déclaration centrale (« pas un seul cas évité ») non étayée par des données

D6 Niveau de source : -1 — Aucune source primaire citée

TOTAL : 0 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. CONTRE-VOIX : Les données australiennes (efficacité contre les infections HPV et les condylomes) contredisent la déclaration centrale ; elles sont mentionnées dans l'émission par Sanofi (11:03), mais rejetées par le Dr. Rabe comme « discutables » sans contre-preuve.

3. Commission nationale française de santé (expertise affaire Bourguignon)

1. FINANCEMENT : Étatique (France).

2. MANDAT : L'expertise a été réalisée dans le cadre d'une procédure judiciaire — il s'agit d'une expertise judiciaire légale, non d'une expertise scientifique indépendante. Cette distinction n'est pas faite dans l'émission.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Les expertises judiciaires sont réalisées dans le contexte d'un litige et obéissent à des critères différents de ceux des études scientifiques (charge de la preuve, normes de causalité).

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Expertise judiciaire dans une procédure de plainte

D2 Risque personnel : 0 — Commission étatique

D3 Compétence professionnelle : +1 — Experts en santé étatiques

D4 Cohérence des opinions : 0 — Expertise unique, vérification de cohérence impossible

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Expertise (formellement basée sur des données)

D6 Niveau de source : 0 — Source secondaire (expertise, non étude primaire)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. CONTRE-VOIX : L'évaluation globale de l'EMA est absente ; l'expertise est présentée comme une preuve scientifique, alors qu'il s'agit d'une expertise juridique.

IMPORTANT : « Reconnu » n'est pas une qualification factuelle. C'est une attribution sociale qui doit elle-même être questionnée. L'émission traite Swissmedic comme une instance reconnue (VERT), l'Initiative des médecins intègres comme une voix d'expert équivalente (JAUNE) et l'expertise juridique française comme une preuve scientifique (JAUNE) — sans rendre ces différences transparentes pour le téléspectateur.

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Swissmedic (Institut suisse des produits thérapeutiques)	-1	0	+2	+1	+2	+2	+6	VERT
Initiative des médecins intègres (représentée par le Dr. Rabe)	-1	+1	+1	+1	-1	-1	0	JAUNE
Commission nationale française de santé (expertise affaire Bourguignon)	-1	0	+1	0	+1	0	+1	JAUNE

Classification juridique et méthodologique

Pas un jugement de fait	Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de fait concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.
Pas un jugement juridique	L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).
Pas une preuve de causalité	Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens causaux ou d'intentions éditoriales. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des thèmes, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.
Pas un jugement d'intention	L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre significatif a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne fait aucune déclaration sur les motifs ou les objectifs stratégiques.
Instrument de comparaison heuristique	L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, non à la mesure métrique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base juridique Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne peuvent être ni discriminatoires, ni contribuer à la haine raciale, ni mettre en danger la moralité publique, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se former sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (obligation de pluralité).

Obligations fondamentales

- 1. Présentation factuelle** : Présentation factuelle des faits et des événements
- 2. Pluralité des opinions** : Diversité des opinions sur des sujets controversés
- 3. Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : FONDEMENTS SCIENTIFIQUES

Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID : 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Association suisse pour une couverture médiatique équilibrée | Case postale, 8021 Zurich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement d'autres évaluations détaillées, mais vous pouvez également en faire réaliser pour n'importe quelle émission (nous le facturons).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations des membres et des donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Case postale, CH-8021 Zurich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous obtenez les livres suivants auprès du SVFAB

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Couverture médiatique déséquilibrée est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, suppression du contexte et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. On reconnaît en outre où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**
Également disponible en **livre audio**



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui seront mal coupées. Des déclarations justes qui atterriront dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui seront présentées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner.

En format A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Entend les informations différemment. Mène des conversations avec plus de souveraineté. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG perçoit 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux règles du marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.